



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

Sommaire

- Eau et Assainissement
- Tour de France
- Comité des Fêtes
- Axes routiers
- Carré militaire
- 11 novembre
- Forêt
- A.F.P. Chavornay
- Repas des aînés
- Noël des enfants
- Tri sélectif
- PCS et DUERP
- Règles de publicité des actes administratifs
- Odynéo
- Les 3 écoles
- Brèves
- Infos utiles

Bulletin d'information municipal • N° 8 • Décembre 2022

Le mot du Maire



Voilà déjà plusieurs semaines que l'été s'est achevé, nous laissant partagés entre la satisfaction d'un bel été ensoleillé et l'anxiété causée par des épisodes caniculaires à répétition. Nous n'avons pas été épargnés avec les restrictions d'eau et les arrêtés pour limiter l'accès à nos forêts qui ont souffert.

La situation internationale demeure partout très préoccupante et nous affecte toutes et tous. Ce contexte, avec notamment la guerre en Ukraine n'est pas sans conséquences sur notre situation économique et sociale. L'inflation et la crise énergétique impacte lourdement les finances de la communes comme celles de nos concitoyens.

L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc...

Le budget communal n'est pas épargné et il convient de redoubler de vigilance. Notre priorité est l'attention apportée à la consommation énergétique. Il en va de la responsabilité de chacun, dans nos bâtiments publics, administratifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage. En 2021, lorsque nous avons restreint l'éclairage public de nuit, nous étions un peu à l'avant-garde de ce mouvement. Aujourd'hui, de nombreuses autres collectivités ont voté ces extinctions. Nous ne pouvons plus faire comme si nous ne connaissions pas l'impact des activités humaines sur l'environnement. Toutefois, et afin de ne pas se priver de la magie de Noël, nous avons décidé de maintenir les illuminations dans les différentes communes déléguées tout en les adaptant aux horaires de l'éclairage public.

La période de Noël que nous allons traverser au milieu de cette crise géopolitique mondiale doit être un moment de plénitude et de tranquillité retrouvée pour savourer ces moments particuliers en famille et entre amis.

*Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous
et au plaisir de vous rencontrer pour un moment convivial
lors de la traditionnelle cérémonie des vœux
le 21 janvier 2023 à 19 heures
à la salle des fêtes de Virieu-le-Petit.*

Bien à vous.
Annie MEURIAU



EAU ET ASSAINISSEMENT

Au 1er janvier 2023, la communauté de communes Buguey-Sud prendra en charge la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif du territoire et deviendra votre interlocuteur pour toutes les démarches.

Le service se structurera autour des régies existantes de Belley et de Culoz et des agents intercommunaux déjà en charge de ces compétences. L'ambition est d'amener plus de solidarité dans la gestion de la ressource en eau et d'offrir un service identique et de qualité pour tous les habitants du territoire Buguey-Sud.

Ce transfert va ainsi permettre de mutualiser et rationaliser les moyens techniques, humains et financiers pour affronter les grands défis de demain : renouvellement des équipements, réduction des fuites et rarefaction des ressources en eau.

De nouveaux services vous seront proposés :

- Un numéro unique disponible 24h /24 et 7j /7 :

04 28 38 44 81

- Un portail internet pour suivre votre consommation d'eau, faire vos démarches ou consulter vos factures d'eau : <https://eau.ccbugeysud.com>
- Des plages d'accueil adaptées aux actifs ■

Foire aux questions :

Dois-je changer ou relever mon compteur d'eau ?

NON, aucune intervention sur le compteur n'est nécessaire.

Y a-t-il des démarches administratives à faire ?

NON, aucune démarche administrative n'est à faire.

Qui va m'adresser mes prochaines factures ?

La commune assumait la compétence eau et/ou assainissement, ce sera donc la communauté de communes Buguey-Sud qui assumera désormais la facturation.

110ÈME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

Le vendredi 14 juillet 2023, lors de sa 113ème étape, le Tour de France partira de Châtillon sur Chalaronne à 14 heures en passant par Plateau d'Hauteville et arrivera au Grand-Colombier aux environs de 17 heures.

Ce sera encore une fois une belle mise en valeur de nos paysages et une belle promotion de notre territoire qui participera aussi à dynamiser son économie.

La 18ème étape traversera une partie de notre département le 20 juillet. Elle partira de Moutiers pour rejoindre Bourg-en-Bresse. ■



COMITÉ DES FÊTES

Il est important de maintenir du lien dans chaque village et quelques personnes ont eu l'idée de créer un comité des fêtes à l'échelle de la commune d'Arvière-en-Valromey.

Une première réunion s'est tenue en mairie le 25 novembre dernier.

L'objectif de cette première rencontre, ouverte à tous, était d'évaluer l'intérêt que cela pouvait susciter et une vingtaine de personnes ont répondu à l'invitation, ce qui démontre la pertinence du projet.

La finalité étant de promouvoir et de favoriser l'animation de la commune en collaborant avec les autres associations.

Pendant la réunion, les attentes et les projets des uns et des autres ont été entendus et discutés.

La collaboration entre les associations où l'on partage un calendrier, des ressources humaines et matérielles, des retours d'expérience, des compétences pour mettre au point de nouvelles animations a été évoquée.



La mairie, quant à elle, a assuré les participants du soutien de la municipalité pour le démarrage de cette nouvelle association si elle voit le jour.

Si vous souhaitez rejoindre ce comité des fêtes en gestation et participer aux éventuelles animations de la commune, une nouvelle réunion est prévue

Le vendredi 27 janvier 2023 à 19 heures en mairie

en présence des président(e)s des diverses associations déjà existantes selon leur disponibilité. Nous recommuniquerons en temps et en heure d'ici fin janvier pour rappeler cette réunion. ■

Un comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population de la commune. Juridiquement, c'est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

SÉCURISATION DES AXES ROUTIERS

Afin de renforcer la sécurité au sein de la commune suite aux vitesses souvent excessives constatées dans les villages et la dangerosité de certains lieux, une réflexion a été engagée et des dispositions ont été prises. Des marquages au sol ont été effectués notamment pour sécuriser le parcours des enfants de l'école à la cantine et le parcours des usagers d'Odynéo jusqu'au centre du village et en direction du Service d'Activité de Jour. Pour inciter les conducteurs à prendre conscience de leur vitesse et ainsi mieux la contrôler, des radars pédagogiques mobiles ont été implantés. Ils pourront régulièrement être déplacés en fonction des zones à sécuriser.

Les passages piétons ont été refaits ainsi que le marquage des arrêts bus. Des panneaux d'agglomération ont pu être repositionnés et quelques miroirs installés afin d'assurer une meilleure sécurisation. ■



INAUGURATION DU CARRÉ MILITAIRE DE VIRIEU-LE-PETIT

La crise sanitaire que nous venons de traverser ne nous avait pas permis d'inaugurer le carré militaire comme il se doit.

En effet, lors de la dissolution de la section des sapeurs pompiers de Virieu-le-Petit, un reliquat financier avait été remis à la mairie avec le souhait de faire procéder à la réfection du carré militaire et c'est aujourd'hui chose faite. Nous les remercions pour leur générosité à l'égard de nos anciens combattants.

Ce carré est dédié à 5 jeunes soldats et maquisards qui ont péri lors de la première et de la seconde guerre mondiale et entretenir cet espace qui leur est dédié, c'est aussi accomplir notre devoir de mémoire à l'égard de ceux qui nous ont légué leurs valeurs à commencer par celle du courage au service de la défense, de la démocratie et de la paix. Ils avaient tous répondu présents à cet appel de la nation pour une France libre et respectueuse. Aussi, pour que leur bravoure et leurs sacrifices ne tombent jamais dans



l'oubli, nous avons l'obligation morale de raconter, de souligner, de dénoncer, les atrocités commises, les douleurs individuelles et les traumatismes collectifs.

Les croix blanches, offertes par l'Office National des Anciens Combattants, ont été érigées pour honorer leurs mémoires. Elles sont à la fois le symbole de la reconnaissance de la nation et de la commune pour leur sacrifice dans les combats afin de préserver nos valeurs nationales et nos libertés. Elles sont là aussi pour marquer notre volonté de transmettre notre histoire locale aux jeunes générations. N'oublions jamais ces héros qui nous ont permis de vivre libre dans notre beau pays qu'est la France. ■

11 NOVEMBRE

Les commémorations du 11 novembre ont permis d'honorer les morts de la Première Guerre mondiale et de tous les conflits où les Français ont été engagés depuis. Mais comment entretenir ce devoir de mémoire notamment chez les enfants et comment les associer et les mobiliser ?

Pendant très longtemps, le rôle des commémorations était destiné aux rescapés des conflits et à leurs descendants auxquels elles offraient un espace de consolation et de recueillement.

Puis les décennies ont passé, emportant avec elles les derniers survivants de la Première Guerre mondiale et ceux de 1939-45 sont de moins en moins nombreux. Et, en effet, pour la plupart des enfants, le dernier membre de la famille ayant connu la guerre est l'arrière-arrière-grand-père. Face à l'éloignement générationnel, il faut donc réussir à les motiver.



11 novembre 2018

Il faut que la jeune génération continue d'honorer les morts pour qu'elle soit actrice de l'histoire et rende le passé plus concret.

Les commémorations apportent un autre apprentissage important aux enfants, non pas académique, mais civique : celui du rituel républicain. C'est participer au « vivre ensemble » et éprouver concrètement, que commémorer, c'est se battre pour la République. ■

FORÊT

Les plantations liées au plan de relance prévues sur les parcelles R et S de la forêt de Brénaz ont débuté cet automne.

Au mois d'octobre 910 mélèzes d'Europe fournis par la pépinière Robin ont été plantés par les ouvriers de l'ONF.

Du fait du retard dans les approvisionnements, les 270 chênes sessile, les 250 douglas et les 210 érables plane prévus pour compléter le projet seront livrés en fin d'hiver pour une plantation avant la remontée de sève.

Ces plantations sont ciblées sur 7 zones de 1500m² environ (soit 1ha) parmi les secteurs les plus sinistrés par le dépérissement des arbres et où les semis naturels sont rares. L'objectif n'est pas de remplacer les essences autochtones de la forêt mais de diversifier les peuplements avec quelques nouvelles essences. Elles ont été choisies pour leur résistance au regard des évolutions du climat. Ces plantations seront suivies tout au long de l'année 2023. Elles bénéficieront d'un dégagement au cours de l'été pour limiter la végétation concurrente et un comptage sera réalisé en octobre pour mesurer le taux de survie.

En parallèle de ces plantations, des dégagements de semis naturels seront proposés pour favoriser le

renouvellement de la forêt et accompagner la diversification des peuplements. On cherchera particulièrement à mettre en lumière les semis de chênes, d'érables, de tilleul, et de fruitiers pour accompagner le hêtre et le sapin.

L'année 2022 a été sèche et la forêt a encore souffert. Les attaques de scolytes sur l'épicéa ont été particulièrement fortes. Des coupes seront certainement organisées en 2023 pour récupérer les arbres secs et dépérissant et valoriser le bois avant qu'il ne soit plus utilisable. Mais certains d'entre eux, trop petits, trop abîmés ou trop isolés seront laissés en forêt et profiteront à toute une biodiversité spécifique.

Pour 2023, lors des inscriptions pour le bois d'affouage, les personnes qui souhaitent des affouages bord de route devront s'inscrire par avance. Le coût d'abattage et de débardage viendra s'ajouter au prix du m³ de bois.

Les ventes de bois du printemps ont rapporté 92 000 € mais celles d'automne ont été moins fructueuses. Seules les parcelles 34 et 35 de Virieu-le-Petit ainsi que la parcelle 5 de Lochieu ont trouvé preneur pour un montant total de 51 380 €. ■



Douglas



Mélèze d'Europe



Érable plane



Chêne sessile

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE DE CHAVORNAY

L'AFP de Chavornay est une association de propriétaires. C'est une solution réglementaire permettant de gérer le pastoralisme et d'offrir aux exploitants des possibilités d'exploitation pérennes de surfaces pastorales, certes accidentées, mais au combien indispensables à nos paysages de montagnes.

Le constat d'abandon conduit à leurs fermetures et les accès se trouvent envahis par les buissons. Des travaux de débroussaillages deviennent indispensables. Les besoins en eau, de plus en plus prégnants, nous obligent à créer ou réhabiliter une alimentation pour le bétail autrefois existante.



Secteur la Barmette avant et après travaux

Au mois de mai 2022, l'AFP a entrepris la réhabilitation du captage de la source de Tourneloup de façon à créer 3 points d'abreuvement pour le bétail et une alimentation pérenne du bac de La Chapelle qui a été en eau durant toute la saison estivale 2022. Le raccordement du captage aux bacs d'abreuvement a permis également d'assainir le chemin d'accès.

L'accès aux Echarmelles était également très dégradé et a fait l'objet de travaux d'élargissement par la commune. Une aire de retournement a également été créée dans la parcelle et elle facilite le travail des agriculteurs.



Reprise de l'accès aux Echarmelles

Un Plan Pastoral Territorial (PPT) sur les secteurs du Bugy et du Revermont est porté par le Département de l'Ain depuis 2022. Ce PPT est un contrat de 5 ans qui permet de mobiliser des financements pour que les

Pour répondre à ces objectifs, l'AFP a lancé différentes opérations de travaux.

Les travaux de débroussaillage au-dessus des hameaux de Charaillin et de la Chapelle ont été effectués durant l'automne 2021. Ces secteurs seront ensuite exploités et entretenus par conventions pluriannuelles de pâturage avec les différents exploitants.

Les visuels ci-dessous vous montrent l'avant / après travaux et l'évolution des paysages. ■



Secteur Tourneloup avant et après travaux

Associations Foncières Pastorales tels que Chavornay puissent réaliser des travaux d'amélioration pastorale.

D'importants travaux de réouverture de pâturages ont d'ores et déjà été effectués sur la commune de Chavornay mais d'autres secteurs de l'AFP sont envahis par les broussailles. Grâce au PPT en place, il sera possible de réaliser des travaux complémentaires sur ces secteurs dans les années à venir. ■

Le Syndicat est composé de 7 membres titulaires :

- Robert SERPOL
- Elsa PLICHON
- Jean MICHAUD
- Éric BAILLY
- Hervé MORANDI
- Gilles TARDY
- Jean-Marc MATHELIN



REPAS DES AÎNÉS

Organisé par le conseil municipal, le repas des aînés d'Arvière-en-Valromey a rassemblé environ soixante dix personnes de 70 ans et plus accompagnées de leur conjoint. Après deux années sans repas, tous étaient ravis de se retrouver pour partager ce moment de convivialité. ■



NOËL DES ENFANTS

Cette année, le Père Noël avait décidé de faire une visite à Brénaz et à Virieu-le-Petit pour voir si les enfants étaient sages. Ceux-ci s'étaient réunis à la salle des fêtes et à la mairie déléguée de Brénaz, invités par l'équipe municipale. Les enfants ont eu la joie d'accueillir le Père Noël qui avait apporté des cadeaux. Les enfants ont terminé l'après-midi avec un goûter et des friandises. Nous leur souhaitons un joyeux Noël avec leur famille. ■



TRI SÉLECTIF

A compter du 1er janvier 2023, le tri devient plus large et plus simple. Les usagers pourront déposer tous les emballages et tous les papiers sans exception dans le conteneur jaune.

TOUS vos emballages (en plastiques, petits cartons, en métal) et TOUS vos papiers seront à déposer dans le conteneur JAUNE (les conteneurs bleus n'existeront plus).

TOUS les emballages en plastique sont désormais concernés (barquettes polystyrène, tubes de dentifrice, gourdes de compote, pots de yaourt, crème, barquettes, films plastiques, emballages de charcuterie, sachets de chips, blister...).

Bien vider vos emballages, les mettre en vrac (non imbriqués) et sans les laver.

La communauté de communes Bugey-Sud déploie actuellement sur tout le territoire une solution visant à améliorer l'utilisation des conteneurs de tri.

Des autocollants avec un flash code spécifique seront apposés sur chaque conteneur. Vous pourrez donc signaler, à l'aide de votre smartphone, l'état d'un conteneur semi-enterré en 2 étapes :

1. Scanner le QR code installé sur le conteneur
2. Signaler le problème parmi 3 possibilités : le conteneur DÉBORDE, le conteneur est CASSE, le conteneur est SALE. ■



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Toutes les communes doivent planifier leurs actions en cas d'événement majeur, via un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document formalise l'organisation générale des secours. Il vise à les coordonner et mieux protéger la population en cas d'événements majeurs naturels, sanitaires ou technologiques au niveau communal.

Cet outil est réalisé à l'échelle communale et il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Ce plan est adapté aux moyens dont la commune dispose.

Ce document de référence est en cours d'élaboration pour optimiser notre capacité à répondre dans l'urgence à des situations hors normes. ■



LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Il est obligatoire dans toutes les entreprises et les collectivités dès l'embauche du 1er salarié. Ce document sera rédigé par une intervenante en Prévention des Risques qui est venue sur place faire un audit d'évaluation.

L'évaluation des risques se définit comme le fait d'identifier les dangers et les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dans tous les aspects liés au travail. Ce document doit permettre d'identifier et de classer par niveau de gravité les risques auxquels sont soumis nos agents, ceci en vue de mettre en place des actions de prévention. ■



RÈGLE DE PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS

Depuis le 1er juillet, dans un souci de simplification, le législateur a modifié les règles de publicité des actes pris par les collectivités. Les communes n'ont ainsi plus l'obligation de rédiger le compte rendu du conseil municipal.

Désormais, seule l'intégralité des délibérations prises lors de la séance du conseil sont affichées en mairie et publiées sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent la réunion.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, c'est à dire lors du conseil suivant, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la commune. Toutefois, les élus ont malgré tout fait le choix de continuer à l'afficher sur les différents tableaux d'affichage de chaque commune déléguées afin que la population reste informée. ■



LE JARDIN DES VOYAGES

Initié par Odynéo-Pôle du Colombier et soutenu par la Fruitière du Valromey, a vu le jour ce printemps sur la commune d'Arvière-en-Valromey.

C'est un jardin partagé adapté et inclusif, ouvert à tous, jardiniers et amateurs, enfants et parents, résidents du Pôle du Colombier et villageois du Valromey.

Une plateforme d'accès aux Personnes à Mobilité Réduite a été construite pour faciliter l'accès aux bacs potagers, des réserves d'eau ont été installées, ainsi que des bacs potager construits à partir de récupération.

Le SAJ de Virieu a accueilli la classe des grands de l'école le lundi 7 novembre pour une après-midi de plantation d'arbres. Ce jour-là il y avait trois activités : plantation d'arbres de forêt avec le garde-forestier de la commune, atelier semis de noix et bouture de lavande, et enfin un atelier totem : décoration d'un arbre avec des éléments naturels, feuilles, marrons pour en faire une mascotte. Quelques bénévoles étaient présents et ont mis la main à la terre.

C'était une excellente journée de partage et de soleil avec les enfants. Ces échanges ont permis de créer des liens et d'apprendre beaucoup de choses sur les arbres, la forêt et sur le territoire. On a hâte de voir pousser les arbres, la lavande, on a hâte de se revoir au printemps.



Le SAJ Odynéo-Pôle du Colombier fait un appel à don d'outils et de fruitiers, et un appel à bénévolat :

Vous avez des outils de jardin dont vous ne vous servez plus ? Bêche, fourche, pelle, petits outils à main, apportez-les nous pour développer nos activités !



Vous avez des plants de pêchers, de pruniers au fond de votre jardin, des greffes de pommiers, de cerisiers en trop ? C'est la bonne saison pour des plantations de fruitiers, apportez-les nous !

Vous souhaitez vous investir dans une action de bénévolat ? Venez découvrir le jardin partagé Odynéo-La Fruitière du Valromey. Bienvenus au jardin dans les ateliers du lundi après-midi ou vendredi matin. Envoyez-nous un message pour nous prévenir de votre venue !

saj.bugey@odyneo.fr ou 04 79 87 79 80 ■



QUOI DE NEUF POUR LA CLASSE DE BRÉNAZ ?

Durant les congés d'été et les vacances d'automne, d'importants travaux de peinture ont permis à la classe et au vestiaire de faire peau neuve. Les élèves ont voté pour leur couleur préférée lors d'un « Petit Conseil de Coopération » spécial. La salle principale s'est revêtue d'un beau vert propice aux apprentissages tandis que la salle multifonctions invite au repos grâce à un bleu profond. Les anciens accumulateurs ont également fait place à des radiateurs plus compacts. L'espace ainsi gagné a permis de changer la configuration des espaces mais aussi d'intégrer un coin Snoezelen, un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, avec des équipements qui permettent la stimulation des sens ou une invitation à la détente. Une nouvelle proposition qui vient compléter les coins des émotions déjà présents dans la classe afin de guider les élèves à mieux les reconnaître et les apprivoiser.

Nous remercions le SIVOM pour le financement des travaux mais aussi la municipalité qui a permis l'achat du matériel pour l'espace Snoezelen. ■

FILM D'ANIMATION ET BRICOLAGE POUR VIRIEU-LE-PETIT

Avant les vacances de la Toussaint nous avons fait un film d'animation sur les poissons. Il y a une dame, qui est venue dans notre classe et à



l'aide de personnages sous-marin et d'autres personnages multicolores

que nous faisons bouger sur un décor, un enfant faisait plusieurs

photos de présents la scène. La dame disait "silence sur le plateau"



alors nous faisons les bruits des animaux sur le décor. Ensuite, elle a

'fait défiler les images à la suite et cela a fabriqué un petit film

d'animation.



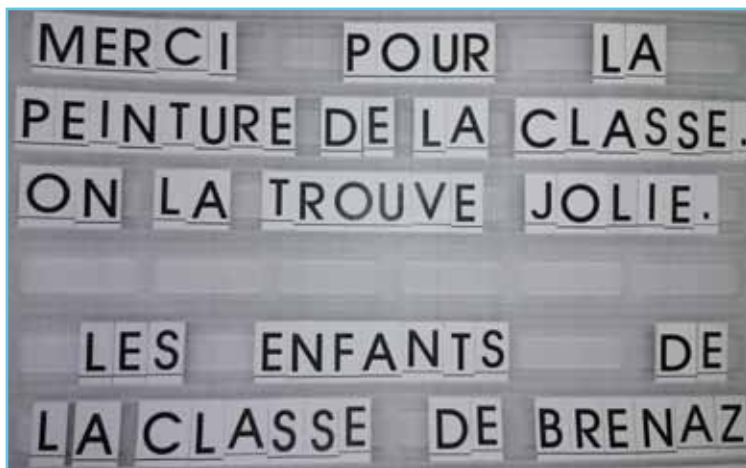
Il y a quelqu'un qui vient nous aider à faire des bricolages. Elle s'appelle

Françoise. Elle vient dans nos classes, les mardis et les jeudis, après -

midis. On a fait des cartes de Noël, des photophores, un pantin, de la

poterie, pour emmener à la maison mais aussi pour le marché de Noël

des résidents d'Odynéo.



SORTIE DANS LE PASSÉ DE VIRIEU-LE-PETIT POUR LES CE2-CM1-CM2

Vendredi 18 Novembre, le matin, à 10 h, Chantal est venue nous chercher à l'école pour faire un jeu de piste à la découverte du passé du village. On a commencé par parler du Colombier, nous avons appris que trois croix ont été placées et remplacées avant celle que nous avons aujourd'hui au sommet. Nous avons fait la connaissance de Jean Garin, qui est le doyen du village.

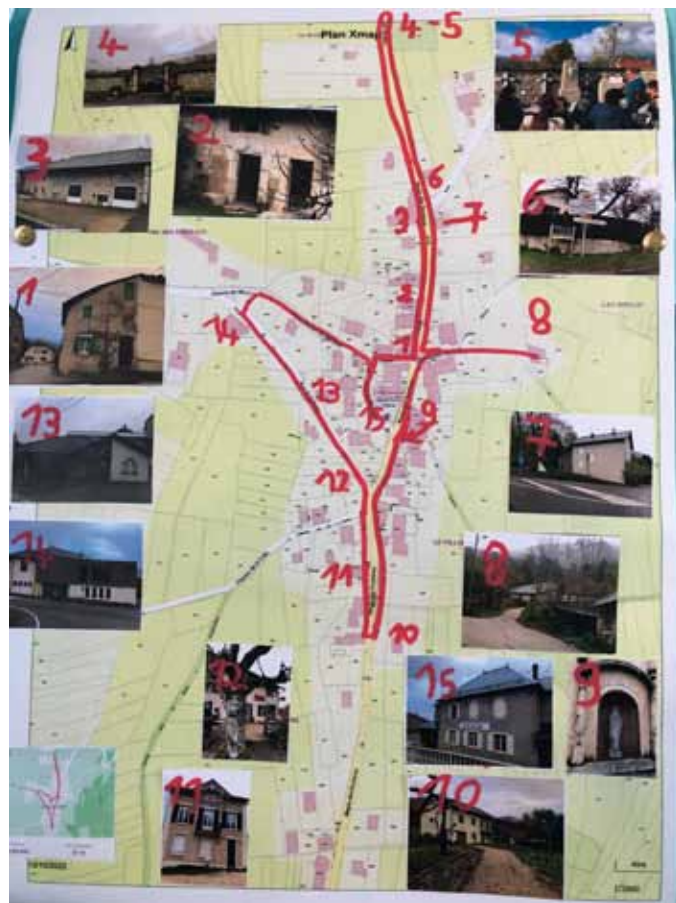
Ensuite elle nous a montré une photo d'une ancienne porte et on devait la trouver. Une fois qu'on l'avait trouvée, Chantal nous a montrés une photo de la maison de Noam, et nous a dit que c'était anciennement un château qui s'appelait le Château des Terreaux.

Nous nous sommes dirigés vers le cimetière où elle nous a présenté le carré militaire et elle nous a expliqué pourquoi il y a deux croix pour un seul et même soldat mort à la guerre.

Après elle nous a raconté l'histoire d'une employée de maison qui s'est enfuit de chez ses maîtres, il y a une centaine d'années, et qui a été retrouvée morte bien plus tard dans la rivière.

Elle nous a raconté une histoire à propos de Jean Novel, l'étourdi. Puis, on a dû trouver la maison de Maurice Balland à l'aide d'une vieille photo qui nous montrait une photo bien différente de la maison d'aujourd'hui. Nous l'avons reconnue grâce à ses fenêtres ! Après on devait chercher un oratoire où il y a une statue de la vierge, mais la vraie a été volée il y a quelques années. Nous sommes passés devant la maison de Timmy, qui a beaucoup changé.

Ensuite, on est allé voir la maison de Chantal, puis à l'ancienne poste et devant le restaurant « Ô saisons du grand Colombier ». Nous sommes allés à la mairie qui avant n'existait pas à cet endroit là. Plus tard, nous sommes allés devant la salle des fêtes. Nous sommes passés devant la maison de Chloé. Nous sommes ensuite rentrés à l'école où on a corrigé le questionnaire que nous devions remplir en groupe lors du parcours. Pour finir la journée en beauté, on a reçu un livre et un stylo chacun ainsi qu'une coupe par équipe en fonction du classement. ■





Quand des petits monstres envahissent le village !



Vendredi 16 décembre fût le dernier jour de cantine de Lucie Lyvet qui a fait le choix de nous quitter pour de nouvelles aventures professionnelles. Un pot de départ à été organisé en son honneur. Nous lui souhaitons une belle continuation et la remercions pour ces 7 années passées au service des enfants à la cantine.

Nous souhaitons la bienvenue à Marianne Lanoë qui prendra ses fonctions à partir du 3 janvier.



*Lucie
« Dame de la cantine »*



Noces de Palissandre

Marcelle FONTAINE et Robert JACQUET se sont mariés le 17 octobre 1957. Ils viennent de fêter leurs noces de Palissandre. 65 ans d'un long chemin parcouru ensemble. Leurs arrières-petits-enfants sont le plus grand bonheur de leur vieillesse.

ÉTAT CIVIL

Mariages :

Johanna REMONDAT et Florent MEURIAU,
le 30 juillet 2022 - Virieu-le-Petit
Sandrine LECESTRE et Stéphane BAILLY,
le 13 août 2022 - Virieu-le-Petit

Décès :

Raoul JANICOT, le 19 juillet 2022 - Lochieu
Maryse JACQUET, le 4 août 2022 - Virieu-le-Petit
Patrick FRANCOIS, le 14 septembre 2022 - Virieu-le-Petit - Odynéo
Geneviève JAMBON, le 15 octobre 2022 - Chavornay
Roger BORNAREL, le 8 décembre 2022 - Brénaz



*Nous souhaitons la bienvenue à tous
les nouveaux habitants qui se sont
installés sur notre commune
ces 6 derniers mois.*



PERMANENCES À LA MAISON DE PAYS À CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

- **Maison France Services** : tous les jeudis 9h – 12h
- **Service des Impôts** : les jeudis 9h – 12h sur rendez-vous
- **Conseillère Numérique** : tous les jeudis 9h – 12h (selon le planning établi)
- **Mission Locale Jeune** : les jeudis AM sur rendez-vous (2 fois/mois)
- **ALECo1** : les 2èmes mercredis du mois l'après-midi sur rendez-vous
- **Service social du Département** : mardi matin de 9h à 10h sur rendez-vous

Yannick SCALZOTTO, nommé Sous-Préfet de Belley en août dernier, a succédé à Monsieur François PAYEBIEN parti pour la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône et le Colonel Rudy GASPARD a pris le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain.

Mairie : 04 79 87 62 61

Fax : 04 79 87 53 65

80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit
01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY

E-mail :

contact@arvriere-en-valromey.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 13h-17h30 Vendredi : 9h-12h

Mme Annie MEURIAU,

Maire : 06 11 53 90 79

Réservation :

Cantine&Garderie : 06 75 31 36 85

periscolaire@arvriere-en-valromey.fr

locations de salles/Grange-d'en-Haut :
06 75 31 36 85

locations@arvriere-en-valromey.fr

Vous voulez des renseignements
sur le prix des locations de salles
de la commune, des renseignements
administratifs,
lire les comptes-rendus des
conseils municipaux,
ou télécharger le bulletin municipal,
vous trouverez tout ceci sur
le site internet de la commune

<https://arvriere-en-valromey.fr>



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

A NOTER

Soirée tartiflette
le samedi 11 février
organisée par
les Conscrits
de Virieu-le-Petit